

II. LES PROBLEMES URGENTS.

On voit de là l'employeur du problème que pose une telle situation. Ils est urgent de mobiliser tous les efforts et toutes les initiatives qui peuvent contribuer à la création d'emplois ou d'opportunités de travail des jeunes dans les zones rurales.

Par là même, on veut procéder à une mutation progressive du paysan en agriculteur moderne pour tirer le meilleur parti d'une terre de plus en plus rare.

Seule une jeunesse formée et encadrée pourra être le véritable agent du développement agricole dont le pays sera encore longtemps tributaire.

III. MESURES PRISES ET ACTIVITES ENTREPRISES.-

Dans cet esprit, le Gouvernement a déjà entrepris un certain nombre d'actions spécifiques et de programmes qui, tous tendent vers le même but: assurer à la jeunesse une formation qui lui permette de s'intégrer au développement économique et social par la création d'emplois adéquats, une éducation et un encadrement efficaces.

3.1. Mesures prises et activités entreprises dans la planification nationale.

En tout premier lieu, la planification nationale donne la priorité à la planification des ressources humaines conçues dans un cadre de développement régional.

3.2. Formation post-scolaire:

Il est inutile de s'apesentir sur les limites de l'enseignement général. Le Gouvernement s'est donc efforcé de compléter le système primaire par une formation post-primaire et para-scolaire adaptées aux objectifs définis plus haut. Parmi ces actions on citera:

3.2.1. CRAFAG

Les Centres Ruraux et Agricoles de Formation Artisanale qui assurent par les méthodes audio-visuelles et sous la tutelle de l'Université Radiophonique de Gitarama la formation accélérée des jeunes en vue de la ruralisation de l'enseignement, actuellement limités à une Préfecture sont au nombre de 11 groupant 600 élèves. Il s'agit d'une opération de récupération des jeunes non scolarisés dans le système classique. C'est donc à proprement parler une formation parallèle.

3.2.2. CERAR

Mis en place à partir de 1968, les Centre d'Education rurale et Artisanale au Rwanda ont été créés à l'usage de tous les jeunes qui se destinaient à une profession agricole et aux professions connexes.

Ouverts aux jeunes ayant complété les deux cycles du primaire, les CERAR leur dispensent une formation théorique et surtout pratique de 3 ans, particulièrement adaptée à la région où est situé le centre. Le Gouvernement espère par cette expérience étendue à présent à six centres former une élite paysanne et rurale qui servira d'exemple dans le milieu.

3.2.3. ECOLES PARA-SCOLAIRES.

A la fois sous l'impulsion des services Gouvernementaux et de très variées initiatives privées, 23 écoles ou centres de formation complémentaires se sont ouverts dans les 10 Préfectures du Pays. Ces Centres donnent à des jeunes issus du primaire ou défailant du système scolaire à la fois un complément de formation professionnelle polyvalente dans les secteurs de l'agriculture, maçonnerie, menuiserie, forge, artisanat utilitaire et artistique, etc.

3.2.4. SECTIONS FAMILIALES.

Créées en 1962, les sections familiales sont destinées à accueillir les jeunes filles issues de l'enseignement primaire pour les préparer à leurs fonctions d'épouse et de mère.

D'abord prévu sur une année, l'enseignement a été étendue sur 3 ans et comprend actuellement 64 sections groupant 207 classes, formant environ 4.000 jeunes filles. Le programme bénéficie de l'assistance de l'UNICEF.

3.3. LE SERVICE CIVIQUE.

Le Service Civique de la Jeunesse est rattaché au Ministère de la *Défense* ^{en 1976} ~~Garde Nationale, et de la Police~~. Il recrute des jeunes dans les Communes âgés de 15 à 18 ans et qui, au cours d'un service d'un an, reçoivent une formation physique, civique, paramilitaire, professionnelle et artisanale.

Un Centre National, situé à Kanombe, près de Kigali, assure la formation des cadres. Neuf camps de Préfecture recueillent 4 jours par semaine et par portion de 50, les jeunes et les entraînent à des travaux pratiques de développement socio-économique.

Des fermes de jeunesse et des centres de reclassement des jeunes désœuvrés sont également prévus au programme.

3.4. ACTIONS DE FORMATION ET DE DEVELOPPEMENT.-

Le Gouvernement Rwandais soucieux de lier formation et développement s'est lancé dans des expériences originales en milieu rural.

3.4.1. Les ACTIONS DE DEVELOPPEMENT.-

Il s'agit d'une expérience commencée en 1968 dont les résultats sont probants et ont encouragé le Gouvernement à développer et institutionnaliser le système. Là où ont été détectées des possibilités "au raz du sol" de développement et d'emplois, des groupes de jeunes ont été encouragés d'une façon très souple et par utilisation de différentes assistances à se former pour oeuvrer autour d'une idée centrale de développement soit agricole, soit de transformation. Actuellement 52 groupes de réalisations fonctionnent et se développent comprenant un effectif de 8.000 jeunes environ.

Les expériences sont très diverses allant de la plantation de caféiers à l'horticulture pour l'approvisionnement des Centres Urbains, l'artisanat de production et de service (menuiserie) la petite industrie (briqueterie, tuilerie). Certaines de ces réalisations sont déjà constituées en coopératives comme la confiterie KONFIGI qui alimente la capitale, KABIZECYA qui transforme ses propres produits en sirops et vins de fruits.

3.4.2. LE SERVICE NATIONAL.-

Au niveau des Préfectures et des Communes et sous l'impulsion des collectivités locales, la jeunesse peut décider de consacrer un certain nombre de journées de travail gratuitement à des travaux d'intérêt général. Les recettes ou l'économie de recettes monétaires réalisées sont affectées à la construction de pistes, ponts, locaux publics d'éducation populaire, reboisement etc. Il est dans les intentions du Gouvernement d'encourager les initiatives et de développer l'institution.

Dans certains programmes de travaux collectifs bien précis, ^{il est} demandé aux jeunes de contribuer bénévolement à certaines réalisations, assèchement de marais par exemple. En fin de réalisation, les participants se voient attribuer une parcelle correspondant au travail accompli.

3.4.3. CONCLUSIONS TIREES.-

Ces diverses actions menées à titre expérimental ont conduit à un certain nombre de conclusions et de problèmes dont:

A.- LA MISE EN PLACE DE STRUCTURES.

A.1. Il existe un Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports:

Ce Secrétariat d'Etat est chargé notamment d'étudier tous les problèmes relatifs à la Jeunesse Rurale et urbaine, de rechercher les méthodes appropriées et de les appliquer conformément au Manifeste du ~~Parti~~ *Parti Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement (P.R.N.D.)* ^{en 1972} ~~MDR PARMHUTU~~.

A.2. Au niveau Régional

La décentralisation des responsabilités et actions du Gouvernement en faveur de la jeunesse au niveau de chacune des 10 Préfectures sera assurée par un encadreur régional ayant pour attributions:

- la coordination des différentes activités de jeunesse dans une optique prioritaire de développement et d'emploi.
- Assistance sociale des vagabonds et délinquants par le canal de deux centres sociaux urbains établis dans le chef-lieu de chaque préfecture.
- organisation de stages et recyclages des encadreurs communaux et des volontaires.
- Recherche de tout projets de développement associant les jeunes à l'action du progrès dans le milieu où ils se trouvent.

Ces centres seront placés sous la responsabilité des encadreurs ruraux de la jeunesse Rwandaise dont la formation est l'une des tâches prioritaire et c'est pour cette formation que le Gouvernement requiert l'assistance du PNUD.

A.3. Au niveau Communal:

1991-1992
Dans les 143 Communes du Pays, un cadre assurera le suivi des réalisations économiques et sociales, des loisirs, de l'éducation et du service national par le canal d'un Foyer social communal créé à cette fin. Ce cadre communal, comme celui des centres sociaux urbains et des fermes de reclassement fera l'objet d'une formation que le Gouvernement demande également au PNUD.

Dans un but d'économie et pour rentabiliser les installations existantes, le Centre de Formation des Cadres du Service Civique de la Jeunesse de Kanombe se sera utilisé comme centre de formation des encadreurs de la jeunesse rurale.

B.-FORMATION DES ENCADREURS DE LA JEUNESSE RURALE.-

La mise en place des structures au niveau national, régional et communal ne résoudrait aucun problème si le Gouvernement ne formait pas d'encadreurs de la jeunesse rurale (EJR)

B.1. PROFIL DES ENCADREURS.

L'encadreur de la jeunesse rurale devra être un véritable animateur qui valorisera et catalysera le potentiel de la jeunesse rurale au service du développement économique et social. Il travaillera en étroite collaboration avec les autorités administratives, sensibilisera les parents et obtiendra leur compréhension et leur apport actif aux réalisations. Il aura également la tâche d'inventorier les possibilités de développement dans la zone dont il aura la charge.

B.2. NIVEAU DU RECRUTEMENT.

Les EJR seront recrutés au niveau minimal de 4 ans post-primaires. Ils devront en outre subir des tests spéciaux en considération du métier très particulier que l'on exige d'eux.

B.3. TYPE DE FORMATION

Les EJR recevront une formation intensive de 6 mois avec utilisation de moyens adéquats. La formation sera donnée au centre du service civique à Kanombe.

Trente-quatre séances de cours seront données par semaine et le programme portera sur toutes les techniques d'animation et de dynamique de groupe, une imprégnation aux problèmes du monde rural et des techniques à y mettre en oeuvre, l'organisation coopérative, la comptabilité, éléments d'éducation civique, sanitaire et sociale; notions d'administration publique et d'économie; formation théorique et pratique en agriculture, élevage et artisanat; formation sportive en sports modernes, arbitrage, lois, entraînement, organisation et athlétisme. Le folklore et la culture traditionnelle occuperont une place prépondérante dans la formation culturelle des encadreurs. En plus, les travaux pratiques et les visites occuperont la moitié du temps imparti à tout le stage.

14/1 en 1972

en 1976

B.4. NOMBRE DE CADRES NECESSAIRES.

Il s'agira de pourvoir en cadres 20 centres sociaux urbains et 143 Communes. Ceci ne pourra être fait que progressivement, car, avec le volant de manoeuvre indispensable, il s'agit de former 181 encadreurs, soit 40 dans la première promotion et 47 dans chacune des trois suivantes.

4.-RECOURS A L'ASSISTANCE INTERNATIONALE-

Un tel programme d'emploi de la jeunesse au service du développement rural ne peut être mené à bien que s'il est assuré:

-d'une part du soutien et de la volonté des plus hautes instances gouvernementales. Cette volonté est exprimée dans les travaux préparatoires du 2^o Plan quinquenal dont l'un des objectifs prioritaires est la jeunesse et l'emploi.

-D'autre part s'il possède des moyens matériels et humains de qualité. C'est pour obtenir la fourniture de ces moyens en expertise et équipement que le Gouvernement Rwandais requiert l'assistance complémentaire du Programme des Nations Unies pour le Développement.

Dans l'ensemble, l'assistance demandée se situe à trois niveaux:

-Au niveau de la formation des encadreurs de la jeunesse rurale:

Planification de la formation, organisation des stages, mise au point des méthodes et programmes, préparation de fiches, contrôle et ajustement des programmes, préparation des stages de recyclage (profil, fréquence, durée, ...)

-Au niveau des réalisations des jeunes dans les Communes.

Directement après le stage, les encadreurs formés seront mis en place à leurs postes d'attache dans les foyers sociaux communaux et urbains ainsi que dans les fermes de reclassement, d'orientation professionnelle et de rééducation. Sur base des projets et de la planification générale, les encadreurs démarreront des réalisations coopératives avec les jeunes leur donneront une formation professionnelle adaptée à ces réalisations et organiseront leurs loisirs.

Il s'agira en fait d'organiser les jeunes dans leurs milieux d'origine autour d'une possibilité de développement, de coordonner l'action de ces entreprises locales pour faciliter la commercialisation et le cas échéant l'industrialisation.

La multiplication de ces groupements dans une Commune appellera la création d'un Foyer social Communal pour les planifier, les coordonner et en évaluer les résultats. C'est pourquoi l'aide demandée porte également sur le suivi de la formation des cadres à savoir, le démarrage des réalisations économiques et sociales des jeunes qui requiert une assistance en matériel de base, en locaux indispensables, en capitaux de fonctionnement et en matériel roulant pour la commercialisation.

Il s'agit selon les possibilités de chaque Commune, d'ateliers de menuiserie, forge, d'art, d'entreprises agricoles, d'élevage, de petite industrie, etc...

Le traitement et la conservation des produits de l'agriculture et de l'élevage fera l'objet d'une intervention du PNUD car, en fait, ces sortes d'entreprises élargissent plus aisément le marché de l'emploi et hâtent le développement industriel du pays.

Dans ce cadre, 53 Communes seront aidées dans la première phase de 5 ans le reste dans la seconde phase.

-Au niveau des fermes de reclassement et de rééducation.

Certains jeunes, faute de terres cultivables, et d'emplois, se livrent au vagabondage dans les centres urbains.

Ces vagabonds seront reclassés dans des fermes appropriées tandis que les délinquants seront rééduqués non seulement pour leur réadaptation sociale mais aussi pour leur meilleure rentabilité pour le pays.

Pour cela, le Rwanda requiert une aide pour la construction de locaux nécessaires et l'équipement en matériel de travail et en mobilier.

Des projets séparés de chaque ferme sont présentés sous un autre pli.

4.2. Type d'assistance:

L'assistance demandée est fixée à 5 ans dans une première phase à l'issue de laquelle une évaluation décidera d'une éventuelle prolongation de l'assistance.

4.3 Expert: Pour mener à bien les tâches décrites ci-dessus, un expert est nécessaire. Il aura pour tâches l'analyse, le contrôle, le suivi et l'évaluation des réalisations existantes. Il devra également procéder sur le terrain à l'inventaire des actions possibles et planifier leur implantation, par l'étude cas par cas des voies et moyens à mettre en oeuvre. Il attachera la plus grande importance à l'impact "emploi" de cette planification et à la liaison étroite avec les autorités locales et les responsables du développement régional au Secrétariat d'Etat au Plan National de Développement. Ces réalisations étant appelées à se transformer progressivement en entreprises coopératives, cet expert aura l'importante responsabilité de mettre au point et d'enseigner les méthodes qui permettront d'assurer cette transformation ainsi que l'organisation d'un cadre administratif financier et comptable suffisamment souple et efficace pour s'adapter aux conditions locales.

Il sera chargé également de la mise en pratique des programmes adaptés au profil des stagiaires pour tout ce qui concerne les techniques d'animation et de mise en oeuvre pour l'encadrement du programme envisagé. Il sera appelé à former les formateurs à préparer pour ce le matériel nécessaire.

4.4 Bourses : 12 mois de bourses de perfectionnement des encadreurs pendant six mois. Pour le stage d'encadreurs à l'intérieur du pays, 181 bourses sur 4 ans couvriront les frais de nourriture, logement et habillement.

6.2.3. Equipement :

Un volume minimal d'équipement est demandé pour rentabiliser le travail et aider à la réalisation du programme : ces équipements se divisent dans les rubriques suivantes :

- matériel de transport
- matériel de bureau
- matériel agricole et artisanat
- matériel audio-visuel.

6.2.4. Matériel, Bâtiments, fonds de roulement et véhicules de commercialisation pour les foyers communaux et les foyers urbains.

6.2.5. Autres assistances nécessaires :

Outre l'assistance décrite ci-haut, l'équipement des ateliers socio-économique et un complément de subsistance s'avèrent indispensables.

7.- CONTRE PARTIE DU GOUVERNEMENT.-

Outre le paiement du personnel, les frais de fonctionnement et d'entretien des terrains et autre matériel local, le Gouvernement Rwandais prend en charge les dépenses relatives au soutien ultérieur de ce projet.

8.- FINANCEMENT DU PROJET.-

8.1. Contribution à la charge du PNUD Dans les 5 premières années.

	<u>FRRW.</u>
- Un expert en 5 ans : US \$ 30.000 x 5 tout compris	15.000.000.-
- 2 Bourses à l'étranger: 12 mois x 500\$ +2000 transport	800.000.-
- Bourses de Stage : 1500 f/mois x 6 x 181	1.629.000.-
- Equipement : Transport: 2 VW 1300	1.000.000.-
1 Jeep Rand Rover	820.000.-
- Matériel Bureau	518.550.-
- Matériel agricole et artisanat	3.788.550.-
- Matériel audio-visuel	.800.000.-
	.000.000.-

.../...

- Soutien réalisations des jeunes, démarrage projets, aide à la commercialisation et fourniture en matériel de travail:

- 1e année = 10 Communes à 500.000 Frs	5.000.000.-
- 2e année = 8 Communes à 500.000 Frs	7.000.000.-
- 3e année = 13 Communes à 500.000 Frs	6.500.000.-
- 4e année = 7 Communes à 500.000 Frs	3.500.000.-
- 5e année = 15 Communes à 500.000 Frs	7.500.000.-

TOTAL en FR.RW. 50.006.100.-

Soit US \$: 500.061.-

8.2. Contribution à la charge du Gouvernement Rwandais:

- Personnel :		
- Homologue 180.000 Frs/an x 4	:	720.000.-
- 1 directeur du centre 120.000 x 4	:	480.000.-
- 4 instructeurs 60.000 x 4 x 4	:	960.000.-
- 8 $\frac{1}{2}$ extérieurs 120.000 x 8 x 4	:	3.840.000.-
- 1 secrétaire-dactylo 42.000 x 4	:	168.000.-
- 2 chauffeurs 48.000 x 2 x 4	:	758.000.-

TOTAL : 6.936.000.-

- Traitement des encadreurs :

1° année :	-	-
2° année :	24.000 x 40	: 840.000.-
3° année :	24.000 x 87	: 1.827.000.-
4° année :	24.000 x 134	: 2.667.000.-
5° année :	24.000 x 181	: 4.347.000.-
Charges sociales 25%		: 2.444.500.-

TOTAL : 12.122.500.-

- Bâtiments et terrains à la disposition du stage:

- Deux salles de classes; salle de jeux, réfectoire, W.C. douches.	:	2.000.000.-
- Ateliers de menuiserie	:	1.000.000.-
- Deux bureaux meublés	:	1.400.000.-
- Poullailleur modèle (3.000 poules=)	:	2.000.000.-
- Clappier modèle (200 lapins)	:	1.000.000.-
- Terrain de Jeux	:	500.000.-
- Terrain arable 3 ha.	:	500.000.-

TOTAL : 8.400.000.-

- Dans les Communes

- 20 Ha de terrains par Commune x 10.000 x 141	28.200.000
- Contribution volontaire des jeunes	8.000.000
	<u>36.200.000</u>

TOTAL CONTREPARTIE EN ARGENT	19.058.500
TOTAL CONTREPARTIE EN NATURE	44.600.000
TOTAL CONTREPARTIE	<u>63.658.500</u>

...../.....